

## Les élections européennes - Gaëlle MARTI

Abordées au cours de ce séminaire de manière juridique et non politique, les élections européennes sont un sujet d'actualité, au centre de nombreuses interrogations et problématiques. En effet, l'influence du droit européen est grande, et peu de domaines restent insensibles à son exercice. Ce dernier se fait dans un périmètre de plus en plus grandissant géographiquement, l'Union européenne actuelle se préparant potentiellement à l'entrée de multiples autres Etats. (Il est pour autant souligné que ce chantier majeur d'une Europe des 27 à une Europe des 35 ne se fera pas sans difficultés, liées aux processus de révisions qui s'avèrent complexes et intrinsèquement relatives aux intérêts géopolitiques de chaque Etat européen.)

Le Parlement européen, protagoniste de ces élections, représente la légitimité démocratique au sein de l'Union européenne. De son siège à Strasbourg pour ses quatre sessions plénières mensuelles, à celui de Bruxelles où les députés travaillent par le biais de commissions le reste du temps, le Parlement est une institution qui a historiquement beaucoup changé. Cette évolution se fait dans le sens d'une européanisation constante : si à l'origine, il était composé de représentants de Parlements Nationaux, cette Assemblée s'est progressivement rendue plus puissante par le biais de l'élection au suffrage universel de ses députés au sein de chaque Etat membre. Plus tard, et depuis le traité de Maastricht de 1992, ce vote sera renforcé par l'obtention du statut de citoyen européen. Cette représentation des citoyens par leurs députés est assurée de manière proportionnelle, par un système dégressif. Les Etats plus petits peuvent ainsi être surreprésentés par le minimum de députés qui leur est imposé (6), là où ceux plus grands seront plus limités par un maximum (96).

Le Parlement européen n'a pas toujours été un '*rouage essentiel du processus décisionnel*', précise Mme. MARTI. A l'origine, ses compétences se limitaient à un pouvoir de délibération à unique valeur politique, un pouvoir consultatif ainsi qu'un pouvoir de contrôle. Ces facultés se sont étoffées depuis le Traité de Lisbonne, en vigueur en 2009, où l'institution adorne un nouveau rôle : celui de colégislateur, aux côtés du Conseil. Le travail législatif du Parlement, qu'il passe par des réunions en commissions parlementaires des députés européens regroupés en comités proportionnels, ou par des conciliations dites '*trilogues*' (fruit d'une conciliation entre Parlement, Conseil et Commission), est d'une importance primordiale.

Voilà ainsi un des premiers enjeux des élections européennes : celles-ci permettent l'avènement de nouveaux députés, créant de nouveaux textes exerçant une influence considérable sur le droit interne aux Etats. En effet, 80% des textes dans l'Union européenne sont adoptés en codécision à l'heure actuelle. Parmi eux, de nombreux exemples concrets ont été mentionnés : le plan *RepowerEU* (2022) sur l'éloignement européen des énergies russes, ou encore le *Green Deal* (2021) quant à la neutralité carbone d'ici 2050 notamment.

Un second enjeu reste bien entendu l'élection du Président de la Commission européenne. Le traité de Lisbonne fait effectivement dépendre le choix du Président de cette Commission aux résultats de l'élection du PE, en indiquant devant en « *ten[ir] compte* » (ART.17, TUE). Ces mots, vagues, ont mené à un véritable débat, notamment à la suite de la mise en exergue du système du *Spitzenkandidat*, (en français : « *candidat tête de liste* ») en 2014. Ce système se définit comme permettant à l'électeur européen tant de choisir ses députés qu'avoir un impact sur le choix du Président de la Commission européenne, car le parti politique vainqueur fait campagne pour un candidat qui devrait être à la tête de cette dernière. Si ce système a bien été mis en place en 2014, il n'a pas été reproduit en 2019. Ainsi, les chefs d'Etat et de gouvernement ne se sont pas sentis tenus de choisir ce candidat dit tête de liste, car le traité ne l'indique pas clairement ; conséquemment, Ursula Von der Leyen, membre du PPE (qui avait pourtant comme chef de liste Manfred Weber) est devenue Présidente.

Enfin, l'enjeu dernier concerne les forces politiques au sein du Parlement européen. Avant les élections de 2024, sept groupes politiques y siègent, aucun n'ayant une majorité absolue. Pour autant, une coalition solide existe entre le PPE, le PSE et le mouvement Renew. C'est justement cette coalition qui risque de changer à l'aune des élections prochaines : la projection des sondages annonce une montée en puissance des deux partis d'extrême droite, arrachant la possibilité d'une réitération de la coalition actuelle, dans le sens d'une profonde fragmentation politique.

## **Les élections européennes - *Gaëlle MARTI***

Dès lors, les intérêts de ces élections européennes de 2024 sont multiples et extrêmement intéressants. Il apparaît en effet que tant leur issue que leurs modalités seront importantes en ce qu'elles permettront de se positionner et de réactualiser les mécanismes parlementaires contemporains.

Mila ISSOLAH, *L2 de Droit*